



ÉDITION DE L'OUEST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

100 à 177

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 2
Partie II Corrections aux cartes	Néant
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	Néant
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	11

Direction générale des Services à la
navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet:

<http://www.notmar.com>

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre SCTM - Québec
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: XLAUSCTM@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions régionales des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: *This publication is also available in English.*

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1					
Nom de la station	Numéros d'identité des stations de référence	Identité de la station DGPS	Pos. géogr. Latitude Longitude	Fréquence [khz]	Bits/sec.
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 33 W	315	200
Richmond C.-B.	304,305	907	49 11 N 123 07 W	320	200
Sandspit C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 W	300	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
Warton ON	310,311	918	44 45 N 81 07 W	286	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 19 W	296	200
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 49 N 71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup QUÉ	318,319	926	47 46 N 69 36 W	300	200
Moisie QUÉ	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200

Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 48 W	319	200
Western Head N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 39 W	312	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 46 N 53 11 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 W	290	200
Cape Norman T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 W	310	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998. Le rendement sera soumis, à un programme de validation rigoureux tout au long de 1998. Les stations seront ensuite déclarées en état de service entièrement opérationnel (SEO). Nous rappelons aux navigateurs d'utiliser le service DGPS avec prudence tant que son état SEO n'aura pas été annoncé officiellement.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement le signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en mars 1999. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrirez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6.

CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information

de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie : _____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____
DGPS site using / Station DGPS utilisée Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB
DOP Geometry / Géométrie DOP : _____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS? Yes/ Oui _____
_No / Non _____
Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____
Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS
Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.
Sea State / État de la mer : _____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage : _____
Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS Make / Fabricant: _____ Model: _____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS Make / Fabricant : _____ Model: _____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____
Radar image interfaced / Image radar intégré: Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes
200 rue Kent, 5ième étage
No de poste 5130
Ottawa, Ontario
K1A 0E6



Legend/ Légende

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration.
The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en 1998.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et amateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
201 Front Street North, suite 703
Sarnia (Ontario) N7T 8B1
N^{os} de téléphone :
(519) 383-1859
(519) 383-1861
N^o de télécopieur :
(519) 383-1989

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM.....
ADRESSE.....	APP.....
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE.....	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM.....
ADRESSE.....	APP.
VILLE.....	CODE POSTAL.....
PROVINCE.....	PAYS.....

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

NATIONALE

CANADA - Eaux côtières du Canada - Le SMDSM et les navires canadiens.....	154	4,5
- Liste des cartes touchées par les Avis (T) et (P) en vigueur le 25 Décembre 1998.....	126	1,2
- Publications de Transports Canada - Bulletins sur la sécurité des navires - 1998.....	173	5,7
- Sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires en vigueur le 25 Décembre 1998.....	125	2,3
- Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.....	129(T)	3,4
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Carte marine.....	174	1
- Carte électronique de navigation.....	175	1
- Guide pour petite embarcation.....	121	4
- La politique concernant le NTX.....	176	7

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page
3492	174	1						

***174 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Carte marine.**

CARTE #	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
1. Réimpression.					
<u>British Columbia/Colombie-Britannique</u>					
3492	Roberts Bank		20000	Nov. 27/98	2 20.00
(AMA8035-10-35)			(MPO-H99-008)		

***175 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation.**

- Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de Nautical Data International Inc.
B.P. 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTE #	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
1. Nouvelle édition.					
<u>British Columbia/Colombie-Britannique</u>					
70305	Dean Channel Southern Portion/Partie Sud and/et Burke Channel		-----	Oct. 30/98	Voir NOTA (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 3729.				
(AMA8035-10-35)			(MPO-H99-022)		

*** 126 LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS (T) ET (P) EN VIGUEUR LE 25 DÉCEMBRE 1998**

(Révisée et promulguée quatre fois par année)

(Référence: Avis 1925/98 annulé)

CARTE	AVIS (T) OU (P)
L/C 3000	684(T)/93, 279(T)/94, 301(T)/94, 303(T)/94
L/C 3001	684(T)/93, 301(T)/94, 303(T)/94

3053	702(P)/92
3312	784(P)/92
3313	967(T)/85, 572(T)/92
3419	651(T)/93
3441	967(T)/85, 575(T)/92
L/C 3462	967(T)/85
3490	454(T)/93
3540	784(P)/92
L/C 3602	684(T)/93
L/C 3604	301(T)/94, 303(T)/94
3623	301(T)/94, 96(P)/97
3662	814(P)/96, 516(P)/97
3663	814(P)/96
3680	301(T)/94
3682	814(P)/96, 96(P)/97
3711	694(P)/97
3728	693(P)/97
3787	695(P)/97
LC 3802	733(T)/95
3958	669(T)/93
3964	669(T)/93
6311	738(P)/96, 751(P)/96
7083	847(P)/89, 1510(P)/98, 1727(P)/98
7371	634(P)/96
7733	1510(P)/98
7740	847(P)/89
7760	1510(P)/98, 1727(P)/98

(AMA8035-10-1)

(GCC-H99-001)

*** 125 SOMMAIRE DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES EN VIGUEUR LE 25 DÉCEMBRE 1998**

(Révisé et promulgué quatre fois par année)
(Référence: Avis 1924/98 annulé)

AVIS	CARTE	LIEU GÉOGRAPHIQUE ET OBJET DE L'AVIS
		(1) DIVERS
342(P)/97	----	Canada - Réseaux Loran-C sur les cartes marines.
1922(T)/98	----	Canada - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.
		(2) ARCTIQUE CANADIEN ET LA CÔTE OUEST DU GROËNLAND
847(P)/89	7740,7083	Territoires du Nord-Ouest - Larsen Sound - Péninsule Boothia - Résultats d'un levé.
634(P)/96	7371	Territoires du Nord-Ouest - Ellesmere Island - Alexandra Fiord - Abords de Skraeling Island - Résultat d'un levé.

666P)/96	- - - -	Arctique Ouest - Grand Lac des Esclaves - Curtis Island - Feu à être supprimé.
738(P)/96	6311	Territoires du Nord-Ouest - Lac Athabasca - Feux d'alignement à être supprimés.
751(P)/96	6311	Territoires du Nord-Ouest - Lac Athabasca - Feux d'alignement à être supprimés.
328(P)/98	- - - -	Territoires du Nord-Ouest - Fort Chipewyan au Fort McMurray - Modifications au système de balisage - 1998.
1510(P)/98	7760, 7733, 7083	Territoires du Nord-Ouest - Simpson Strait - Rae Strait - Profondeurs moindres.
1727(P)/98	7760, 7083	Territoires du Nord-Ouest - Boothia Peninsula - James Ross Strait - Profondeurs moindres.
		(3) COLOMBIE-BRITANNIQUE, Y COMPRIS L'ÎLE DE VANCOUVER, LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE, LE FLEUVE FRASER, LA CÔTE OUEST DES ÉTATS-UNIS SUD JUSQU'À 48° N., ET PUGET SOUND
967(T)/85	3441, L/C 3462, 3313	Île de Vancouver - Inlet Saanich - Abords de la pointe Coal et de la passe Squally - Appareils mouillés temporairement.
575(T)/92	3313, 3441	Île de Vancouver - Goulet Saanich - Baie Patricia - Appareil d'indicateur acoustique submergé nouveau.
702(P)/92	3053	Colombie-Britannique - Lac Shuswap - Bras Salmon - Feux d'alignement nouveaux.
784(P)/92	3540, 3312	Île de Vancouver - Discovery Passage - Campbell River - Renseignements concernant le chaland d'essence.
454(T)/93	3490	Colombie-Britannique - Fleuve Fraser - Sturgeon Bank - Bouée d'avertissement lumineuse mouillée temporairement.
651(T)/93	3419	Détroit Juan de Fuca - Esquimalt Harbour - Abords de Yew Point - Bouée ODAS/SADO mouillée temporairement.
669(T)/93	3958, 3964	Colombie-Britannique - Prince Rupert Harbour - Courantomètre mouillé temporairement.
684(T)/93	L/C 3602, L/C 3001, L/C 3000	Au large de l'Île Vancouver - Appareil scientifique submergé mouillé temporairement.
279(T)/94	L/C 3000	Abords de l'Île Vancouver - Appareils submergés mouillés temporairement.
301(T)/94	3680, 3623, L/C 3604, L/C 3001, L/C 3000	Abords de l'Île Vancouver - Appareil scientifique submergé mouillé temporairement.
303(T)/94	L/C 3604, L/C 3001, L/C 3000	Abords de l'Île Vancouver - Appareil scientifique submergé mouillé temporairement.
733(T)/95	LC 3802	Colombie-Britannique - Dixon Entrance - Rose Spit - Racon déplacé temporairement.

814(P)/96	3682, 3663, 3662	Île de Vancouver, Côte Ouest - Approches des Esperanza Inlet - Profondeurs moindres.
96(P)/97	3682, 3623	Île de Vancouver, Côte Ouest - Kyuquot Sound - Entrée de Fair Harbour - Haut-fond signalé.
516(P)/97	3662	Île de Vancouver, Côte Ouest - Approches d'Esperanza Inlet - Profondeur moindre.
693(P)/97	3728	Colombie-Britannique - Milbanke Sound - Bardswell Group - Résultats d'un levé.
694(P)/97	3711	Colombie-Britannique - Milbanke Sound - Bardswell Group - Wurtele Island - Résultats d'un levé.
695(P)/97	3787	Colombie-Britannique - Milbanke Sound - Bardswell Group - Résultats d'un levé.
(AMA8035-10-1)		(GCC-H99-002)

***129(T) CANADA - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.**

Référence: Avis 1922(T)/98 annulé.

Édition annuelle des Avis aux navigateurs 1998, Avis No. 20, pp. A20-1 à A20-4.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration au large effectuent des activités de forage aux positions approximatives suivantes:

Nom du puits	Unité de forage	Coordonnées
Golfe Saint-Laurent		
Néant		
Delta du Mackenzie		
Néant		
Mer du Beaufort		
Néant		
Yukon		
Néant		
Îles de l'Arctique		
Néant		

Pour plus d'information sur les activités au large de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve, communiquer avec: C-NSOPB (902) 422-5588; C-NOPB (709) 778-1400.

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par

l'entremise d'un centre de trafic.

(AMA8035-10-17)

(ONE-H99-001)

***121 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Guide pour petite embarcation.**

Le volume (British Columbia Small Craft Guide Volume 2), huitième édition 1990 est maintenant annulé.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H98-119)

***154 CANADA – Eaux côtières du Canada - Le SMDSM et les navires canadiens.**

Nous informons les navigateurs qui évoluent dans les eaux côtières du Canada que la mise en service à l'échelle internationale du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) sera terminée d'ici le 1^{er} février 1999. Par conséquent, les navires assujettis à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), c.-à-d. les navires à passagers de toute taille et les navires de charge de 300 tonneaux et plus de jauge brute empruntant des routes internationales, ne seront plus tenus d'assurer une veille sur fréquence hectométrique (MF) de 2182kHz. Les navires régis par la Convention assureront plutôt une veille automatisée utilisant un système d'appel sélectif numérique (ASN) à la fréquence 2187,5kHz. En ce qui concerne les communications sur ondes métriques (fréquence VHF), les navires régis par la Convention assureront une veille ASN sur le canal VHF 70 (156,525 MHz); toutefois, à titre de mesure provisoire jusqu'au 1^{er} février 2005, ces navires seront également tenus d'assurer une veille sur le canal VHF 16 (ou le canal de la zone de service de trafic maritime, s'il y a lieu). Il importe de noter que dans le SMDSM, les messages ASN sont utilisés pour établir le contact initial et les communications subséquentes auront lieu sur les voies téléphoniques habituelles.

En outre, le SMDSM permet aux navires équipés à cette fin de transmettre des appels de détresse et des messages rapides à longue portée aux stations côtières, au moyen des systèmes Inmarsat A, B ou C, ou au moyen d'un système ASN à ondes décimétriques (fréquence HF), par l'intermédiaire de l'une des stations radio côtières des États-Unis, qui assurent maintenant une veille ASN HF sur des fréquences HF réservées.

Compte tenu de ce qui précède:

1. pour les appels de détresse navirenavire, les navires évoluant au-delà de la zone de couverture VHF devraient envisager de se doter d'équipement radio MF comprenant des dispositifs pour l'émission et la réception d'appels de détresse par ASN sur 2187,5 kHz;
2. pour des appels de détresse navireterre et des communications terrenevire qui soient efficaces, on encourage fortement les navires évoluant au-delà de la zone de couverture VHF à avoir à bord soit
 - a) un terminal Inmarsat A, B ou C (un terminal Inmarsat C avec système d'appel de groupe amélioré (EGC) est recommandé lorsqu'on navigue à l'extérieur de la zone de couverture Navtex);
 - b) ou de l'équipement radio MF/HF comprenant des dispositifs pour
 - i) émettre et recevoir par radiotéléphonie, à des fins de sécurité et en cas de détresse, des communications à impression directe et sur bande étroite et des ASN sur toutes les fréquences de détresse et de sécurité se situant entre 1605 kHz et 4 000 kHz (MF) et entre 4 000 kHz et 27 500 kHz (HF);
 - ii) et assurer une veille ASN sur 2187,5 kHz, 8 414,5 kHz et sur au moins la fréquence 4 207,5, 6 312, 12 577 ou 16 804,5 kHz;
3. on encourage fortement tous les navires évoluant dans les eaux côtières du Canada, lorsqu'ils achètent du nouveau matériel de radiocommunication maritime, à choisir du matériel SMDSM qui est adapté à la zone dans laquelle ils évoluent et pleinement conforme aux plus récentes normes de performance de l'Organisation maritime internationale (OMI);

4. les navires équipés d'un terminal Inmarsat A, B ou C et de matériel ayant une capacité ASN MF ou HF devraient avoir à bord deux officiers de navigation qui ont reçu une formation pertinente et qui sont titulaires d'un Certificat général d'opérateur du SMDSM délivré par Industrie Canada, et les navires équipés de matériel ASN VHF devraient s'assurer que tous les opérateurs sont titulaires d'un Certificat restreint d'opérateur du SMDSM.

Toute question concernant cet avis peut être adressée à

Russ Renaud
 Conseiller technique, Radiocommunications et navigation
 Sécurité maritime
 Tour C, Place de Ville
 330, rue Sparks
 Ottawa (Ontario) K1A 0N8
 Téléphone : (613) 998-0602
 Télécopieur : (613) 993-8196
 Courriel : renauru@tc.gc.ca

(AMA8035-10-1)

(GCC-H99-031)

***173 CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1998.**

Bulletins sur la sécurité des navires - 1998

Les bulletins suivants ont été publiés en 1998:

No. 1	le 13 janvier 1998	INCENDIE SURVENU À BORD DU VRAQUIER AUTODÉCHARGEUR "AMBASSADOR"
No. 2	le 25 février 1998	RECUEIL CANADIEN DE RÈGLES PRATIQUES POUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES TRANSPORTANT DES CARGAISONS DE BOIS EN PONTÉE, TP 2534
No. 3	le 2 mars 1998	AVIS AUX CAPITAINES QUI PRENNENT UN CHARGEMENT DE CHARBON
No. 4	le 3 mars 1998	POMPES PORTATIVES UTILISÉES EN MILIEU MARIN
No. 5	le 9 mars 1998	EXPLOITATION DU RADAR DE MARINE POUR LA DÉTECTION DES TRANSPONDEURS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE (SART)
No. 6	le 8 avril 1998	RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES ET DES CAPITAINES DE NAVIRES RELATIVEMENT AU MAINTIEN DE L'ÉTANCHÉITÉ AUX INTEMPÉRIES DE LEURS NAVIRES
No. 7	le 21 mai 1998	CONTAMINATION PAR LE MERCURE (Hg)
No. 8	le 12 juin 1998	APPLICATION DES DISPOSITIONS DE TRANSITION DE LA CONVENTION STCW-95
No. 9	le 5 août 1998	ENTENTES AVEC DES ORGANISMES D'INTERVENTION (OI)
No. 10	le 19 août 1998	RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ACCÈS AUX ESPACES CLOS À BORD DES NAVIRES

No. 11 le 5 octobre 1998	OBLIGATION DE FAIRE EXÉCUTER L'ENTRETIEN DE SERVICE DES RADEAUX DE SAUVETAGE UNIQUEMENT PAR DU PERSONNEL AUTORISÉ
No. 12 le 1 ^{er} octobre 1998	ÉCHELLES ET PASSERELLES
No. 13 le 26 octobre 1998	RECUEIL DE RÈGLES PRATIQUES POUR LA SÉCURITÉ DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT DES VRAQUIERS
No. 14 le 27 octobre 1998	RÉFLECTEURS RADAR À BORD DES PETITIS NAVIRES - ACCESSOIRES ET LIMITES
No. 15 le 2 novembre 1998	LAMPES DE REPÉRAGE INDIVIDUELLES
No. 16 le 18 novembre 1998	CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES
No. 17 le 2 décembre 1998	UTILISATION PAR LE TERMINAL DU CÂBLE DE MISE À LA MASSE ENTRE LE NAVIRE ET LE TERMINAL
No. 18 le 9 décembre 1998	CESSATION DE LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS CANADIENS ÉQUIVALENTS AUX TITULAIRES DE CERTAINS CERTIFICATS DU COMMONWEALTH
No. 19 le 11 décembre 1998	RISQUE D'INCENDIE - SYSTÈME DE VENTILATION DE LA BUANDERIE
No. 20 le 15 décembre 1998	EAUX CÔTIÈRES DU CANADA - LE SMDSM ET LES NAVIRES CANADIENS

On peut obtenir des exemplaires simples de ces bulletins en s'adressant à:

Transports Canada
Sécurité maritime
AMSB, tél. (613) 991-3135
télécopieur # (613) 990-6191
Tour C, Place de Ville
11^e 330, rue Sparks
Ottawa, (Ontario)
K1A 0N8

(AMA8035-10-1)

(GCC-H99-032)

***176 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - La politique concernant le NTX.**

La politique du SHC concernant le NTX au premier avril 1999 est la suivante.

1. Le S57 est le format officiel pour les CEN au Canada elles sont disponibles pour certaines régions et la couverture s'étend en fonction de la disponibilité des ressources nécessaires pour la conversion de ces données.
2. Le produit NTX de cartographie électronique (CE) est offert par le SHC dans les cas où la couverture CEN S57 n'est pas disponible. Le SHC continuera à maintenir à jour les fichiers NTX de CE jusqu'à ce qu'une CEN S57 équivalente soit diffusée après quoi le NTX ne sera plus offert par le SHC.
3. Le SHC ne peut continuer à subventionner la production et la mise à jour des produits NTX de CE et des CEN S57. Par conséquent, la production des NTX cessera lorsque seront créés les produits S57. Le SHC collaborera avec les organismes commerciaux qui souhaitent poursuivre la production NTXII

est conseillé aux propriétaires de navires de communiquer avec leur vendeur ou agent responsable des SVCEI pour obtenir l'information pertinente concernant la disponibilité et les prix.

Pour plus de renseignements, vous référer au site internet du SHC
<http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca> ou le numéro 14 de la revue Maritime Magazine.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-029)

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

135 G5246	Amphitrite Point	Extrémité de la pointe, entrée de Ucluelet Harbour. 48 55 17 125 32 23	FI	W	12s	15.2	16	Tour rectangulaire blanche. 6.1	Lum. 0.4 s; obs. 11.6 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Cornet - Son 2s; sil. 18s Carte:3646 Éd. 01/99
186 G5292	Sheringham Point	Sur la pointe. 48 22 37.1 123 55 11.1	FI	G	15s	21.9	Tour hexagonale blanche. 19.5	Lum. 0.15 s; obs. 14.9 s À longueur d'année. Rayer le feu de secours. Carte:3606 Éd. 01/99
441.6	Nanaimo Harbour - Feu à secteurs	Coin du terminus du traversier. 49 10 00.3 123 55 51.5	Q	R W G	1s	6.0	Support.	Aide privée. Rouge de 250° à 257°; blanc de 257° à 270°30'; vert de 270°30' à 278°. Le secteur blanc indique la route à suivre. Entretenu par Nanaimo Harbour Commission. Carte:3457 Éd. 01/99
774 G5833.4	Darwin Point	NW. de la pointe. 52 34 32 131 37 42	FI	W	4s	12.9	5	Tour cylindrique blanche. 13.0	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s À longueur d'année. Carte:3808 Éd. 01/99

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____
_____ Navire (ou adresse) _____
_____ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie
et l'adresse du siège social: _____
_____ Emplacement général: _____
Objet: _____
Position approx : _____ de latitude _____ de longitude _____
Carte utilisée pour le pointage: _____ (corrigée
d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 19_____)
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements
concernant des aides à la navigation
ou le Livre des feux, des bouées
et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de
danger (ou apparence de danger)
à la navigation, ou lorsque des
corrections aux Instructions
Nautiques semblent nécessaires.